

# REGLEMENT CHALLENGE RAMSES

Ce concours se réalise en équipe et non par chauffeur. Les points sont donc attribués au site et non individuellement.

La communication sur ce concours ne sera envoyée qu'au responsable logistique et au directeur d'établissement. **Il est donc de leur responsabilité de transmettre les informations et le règlement aux chauffeurs et préparateurs logistiques.**

Celui-ci se tiendra du **3 au 20 décembre 2018**. L'annonce des résultats se fera le 21 décembre 2018.

Avant le lancement, veuillez vérifier que tous les PDA du site sont fonctionnels et que le responsable logistique a bien accès au site web Ramses.

**Chaque site est tenu de nous lister les PDA hors-services ou qui ne sont pas utilisés avant le 26 novembre 2018.**

**Chaque site est tenu de nous envoyer la liste de son équipe (responsable logistique, chauffeurs, préparateur) de la façon suivante : NOM / PRENOM / POSTE avant le 26 novembre 2018.**

**TOUS LES SITES DOIVENT EFFECTUER UN « INVENTAIRE SITE » ENTRE LE 26 ET LE 30 NOVEMBRE 2018. SI L'INVENTAIRE N'EST PAS FAIT DANS CE DELAIS, LE SITE NE POURRA PAS PARTICIPER AU CONCOURS.**

-----

**TOUS LES SITES DOIVENT RENOMMER LE PDA UTILISE DANS L'ATELIER « PDA ATELIER » (voir Process Ramses Web / La synchronisation)**

**DES CADEAUX A GAGNER POUR LES 3 MEILLEURS SITES !**

## REGLE 1 : LA SYNCHRONISATION

Il faut que 100% des PDA soient synchronisés tous les jours :

- Après utilisation pour le PDA atelier
- Au retour des livraisons **en fin de journée** pour les chauffeurs

Cette action rapporte **1 point par jour / site**.

## REGLE 2 : RECUPERATION D'AGRES

La récupération d'agres sera évaluée sur deux critères :

### a) La reprise\* :

Les points sont attribués en fonction des écarts entre les déposes et les reprises. Le but est d'avoir plus de reprises que de déposes.

Les points sont calculés **tous les jours** de la façon suivante = SOMME DES DEPOSES DE TOUS LES CHAUFFEURS DU SITE – SOMME DES REPRISSES DE TOUS LES CHAUFFEURS DU SITE

### Barème :

- Plus de déposes que de reprises = **0 point**
- Autant de déposes que de reprises = **1 point**
- Entre 1 et 5 reprises de plus que de déposes = **2 points**
- Entre 6 et 10 = **3 points**
- Plus de 10 = **4 points**

## REGLE 2 : RECUPERATION D'AGRES

### b) La réception :

Le nombre de réception atelier doit être au moins égal au nombre de reprises enregistrées par les chauffeurs pour gagner les points du barème ci-dessus.

Pour rappel, la mise en place de la réception au sein de l'atelier doit être assurée par le responsable logistique.

**\*Pour les sites possédant uniquement un ou des PDA atelier seul le critère a) vous concerne, cependant on parlera de réceptions et non de reprises. Il sera calculé de la manière suivant : SOMME DES DEPOSES – SOMME DES RECEPTIONS**

ATTENTION : pour rappel, lors de livraisons chantier il est impératif de remplir le champs « informations » sur le PDA. Cette opération sera aussi contrôlée lors du décompte des points.

La fiche mémo sur ce sujet est à afficher dans l'atelier.

## REGLE 3 : NOMBRE D'AGRES EN STATUT « DISPO SITE »

Chaque lundi un état des lieux du nombre d'agres **disponibles sur votre site** est effectué. Le lundi suivant une comparaison de l'évolution en pourcentage entre le **nombre d'agres « DISPO SITE »** début de semaine N-1 et de semaine N est réalisée. La dernière semaine la comparaison se fera entre le lundi et le jeudi.

### Le barème suivant est appliqué (par semaine) :

- + 5 % = **1 point**
- Entre + 6 et 8 % = **2 points**
- Entre + 8 et 10 % = **3 points**
- Plus de 15 % = **4 points**

L'objectif est donc d'augmenter son parc d'agres en « DISPO SITE » au cours de la semaine en effectuant le plus de reprises possible.

## **REGLE 4 : NOMBRE D'AGRES QUE JE DOIS**

Sur le même principe que la règle 3, chaque lundi un état des lieux du nombre d'agres à rendre aux autres sites est effectué (disponible sur votre site ou livré chez vos clients).

Le lundi suivant une comparaison de l'évolution en pourcentage entre le nombre d'agres « à rendre » début de semaine N-1 et de semaine N est réalisée. La dernière semaine la comparaison se fera entre le lundi et le jeudi.

**Le barème suivant est appliqué (par semaine) :**

- -5 % = **1 point**
- Entre - 6 et - 8 % = **2 points**
- Entre - 8 et - 10 % = **3 points**
- Plus de - 15 % = **4 points**

L'objectif est donc de récupérer un maximum d'agres appartenant à d'autres sites chez vos clients ainsi que de libérer ceux déjà présents dans votre atelier, puis de les renvoyer au site propriétaire.

## **REGLE 6 : RELANCE CLIENT RAMSES WEB**

Le responsable logistique doit définir la règle de fréquence des relances clients automatiques.

Il a le choix entre envoyer les relances à ses clients :

- Tous les jours
- Toutes les semaines
- Tous les mois

Le responsable logistique doit ensuite envoyer son choix à Loic SOSSOU par mail à l'adresse [Loic.Sossou@saint-gobain.com](mailto:Loic.Sossou@saint-gobain.com)

Cette action doit être effectuée une fois dans le concours et rapporte **10 points**.

*Pour information : Cette règle sera appliquée de façon massive à tous vos clients. Cependant vous avez la possibilité de la changer ou la supprimer manuellement sur Ramses Web (voir document Process Ramses Web)*

## **REGLE 5 : INVENTAIRE CLIENT**

Chaque chauffeur du site doit effectuer au moins **1 inventaire par semaine**.

**Si l'ensemble des chauffeurs du site réalise :**

- 5 inventaires = **1 points**
- 10 inventaires = **2 points**
- 15 inventaires = **3 points**
- Plus de 20 inventaires = **4 points**

## **REGLE 7 : FICHE CLIENT / RAMSES WEB**

Lors de la période du 3 au 20 décembre, le responsable logistique doit avoir renseigné pour chacun de ses clients actifs les informations qui lui sont dédiées (mail, téléphone, tournée).

Cette action engendre un gain de **20 points**.

## REGLE 8 : COHESION D'EQUIPE

Le responsable logistique se doit d'animer et coordonner le concours Ramses au sein de son équipe.

Pour le bon déroulement du concours et potentiellement la victoire, il est fortement conseillé :

- De suivre quotidiennement les opérations Ramses
- D'afficher dans l'atelier les résultats journaliers du site et les animer
- **D'organiser une réunion hebdomadaire** avec son équipe afin de suivre le concours et de déterminer des axes d'amélioration.

Tous les responsables logistiques qui nous enverront un selfie\* avec leur équipe, récolteront **5 points/semaine** supplémentaire pour leur site.

*\*Dans le cadre du concours, ces photos pourraient être utilisées dans des supports de communication. Si vous souhaitez que ces photos restent privées, merci de nous en informer avant le début du concours.*

# *Bon challenge à tous !*

*Si vous avez des questions ou des remarques vous pouvez contacter :*

*Pauline Huard*

- [Pauline.Huard@saint-gobain.com](mailto:Pauline.Huard@saint-gobain.com)

*Ou Aymeric de Saizieu :*

- [Aymeric.Desazieu@saint-gobain.com](mailto:Aymeric.Desazieu@saint-gobain.com)

